



CLÉS POUR AGIR

Déchets et solidarité internationale



ENQUÊTE SUR LA MOBILISATION DU « 1% DÉCHETS » EN NOUVELLE-AQUITAINE



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION REGIONALE Nouvelle-Aquitaine



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

SO COOPERATION
Nouvelle-Aquitaine

L'ADEME et SO Coopération se sont associés pour faire un état des lieux de la mobilisation du « 1 % déchets » dans les Établissements Publics à Compétences Intercommunales et Syndicats de compétence déchet des ménages de Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs objectifs à cela : mieux connaître les collectivités qui s'investissent dans le champ de la coopération internationale, les aider à se connaître et à échanger sur des problématiques communes, mais aussi mobiliser les autres acteurs des sphères publique et privée autour de ces projets et programmes d'actions.

Durant le premier semestre 2019, 116 questionnaires ont ainsi été envoyés aux collectivités compétentes sur la prévention et la gestion des déchets en Nouvelle-Aquitaine :

→ Taux de réponse de 48 %, soit 56 réponses comptabilisées.

Découvrez dans cette documentation ce qui ressort de cette enquête !

QU'EST-CE QUE LE « 1 % DÉCHETS » ? p. 3

LES MOTIVATIONS ET LES FREINS p. 4

LE CONSTAT GÉNÉRAL p. 5

- Les territoires mobilisés p. 5
- Les moyens mis en œuvre p. 5
- Le profil des acteurs p. 6
- Les domaines d'actions p. 6
- Les types de coopérations p. 7
- Les partenaires p. 7
- Les moyens de communication p. 7

LES RETOURS D'EXPÉRIENCE p. 8

Qu'est-ce que le « 1 % déchets » ?

Dans la continuité d'autres « 1 % » existants tels que le « 1 % Oudin Santini, eau et assainissement » (2005) et le « 1 % énergie » (2006), le « 1 % déchets » a été créé en 2014.

À l'issue du vote de la loi n° 2014-773 du 7 juillet relative à la politique de développement et de solidarité internationale, les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont la possibilité d'affecter jusqu'à 1 % des ressources du budget de ces services sur des actions de coopération internationale (Article L 1115-2 CGCT).

Comment s'engager dans une coopération ?

Mobiliser le « 1 % déchets » est une démarche volontaire de la part des collectivités territoriales qui, pour être appliquée, ne nécessite qu'une décision de l'assemblée délibérante.

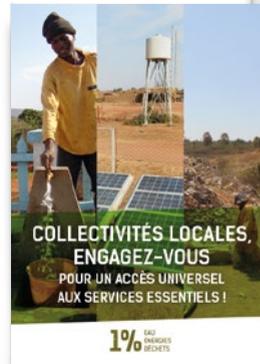
Différentes modalités d'engagement sont possibles :

- ▶ Développer des partenariats de coopération décentralisée
- ▶ Mettre en place des fonds de soutien aux initiatives de solidarité et de coopération internationales
- ▶ Apporter une participation ponctuelle financière et/ou technique à une action portée par un acteur tiers



En 2019, en France, on comptabilise 15 collectivités ayant délibéré le « 1 % déchets » pour un montant de 4 millions d'euros engagés, plus de 50 projets réalisés et en cours, 3/4 des projets réalisés avec l'appui d'une ONG. (Source AMORCE)

Outils disponibles en France



Collectivités locales, engagez-vous pour un accès universel aux services essentiels !
pseau.org



Collectivités locales, agissez pour améliorer la gestion des déchets à l'international !
amorce.asso.fr



Les motivations et les freins



Qu'est-ce qui motive les collectivités ?

- ▶ La solidarité
- ▶ Des actions de solidarité internationale déjà engagées dans d'autres domaines de compétences
- ▶ Un projet de management
- ▶ Une équipe volontaire
- ▶ Une volonté locale

Le constat

Si la collectivité dispose déjà d'actions en faveur de la solidarité internationale sur d'autres compétences, cela facilite son engagement dans le « 1 % déchets ».

C'est le cas pour les communautés d'agglomérations déjà engagées sur d'autres 1%.

L'ASTUCE POUR SE LANCER

Plusieurs collectivités en font un projet de management interne de leurs équipes, ce qui permet de les mobiliser sur leurs compétences et leur métier tout en ayant la satisfaction de participer à une œuvre solidaire.



Qu'est-ce qui les freine ?

- ▶ Manque d'information : « Je ne connais pas ce principe »
- ▶ La structure est nouvelle ou jeune (moins de 2 ans) / « Notre structure est trop petite »
- ▶ Non prioritaire par rapport au territoire, pas dans les objectifs
- ▶ Incapacité dans les statuts
- ▶ Manque de moyens : manques de budget, de temps, de compétences, ou de moyens humains

Le manque de moyens en temps, en personnel et en financement est le plus souvent cité.

La réponse à la méconnaissance du sujet et aux interrogations du « comment faire ? » via une information plus efficace (en s'appuyant sur l'expérience des collectivités déjà engagées), peut permettre de déclencher des vocations.

Le constat général

Les territoires mobilisés

▶ 11 collectivités se sont mobilisées, soit 9 % des collectivités en Nouvelle-Aquitaine.

Dont :

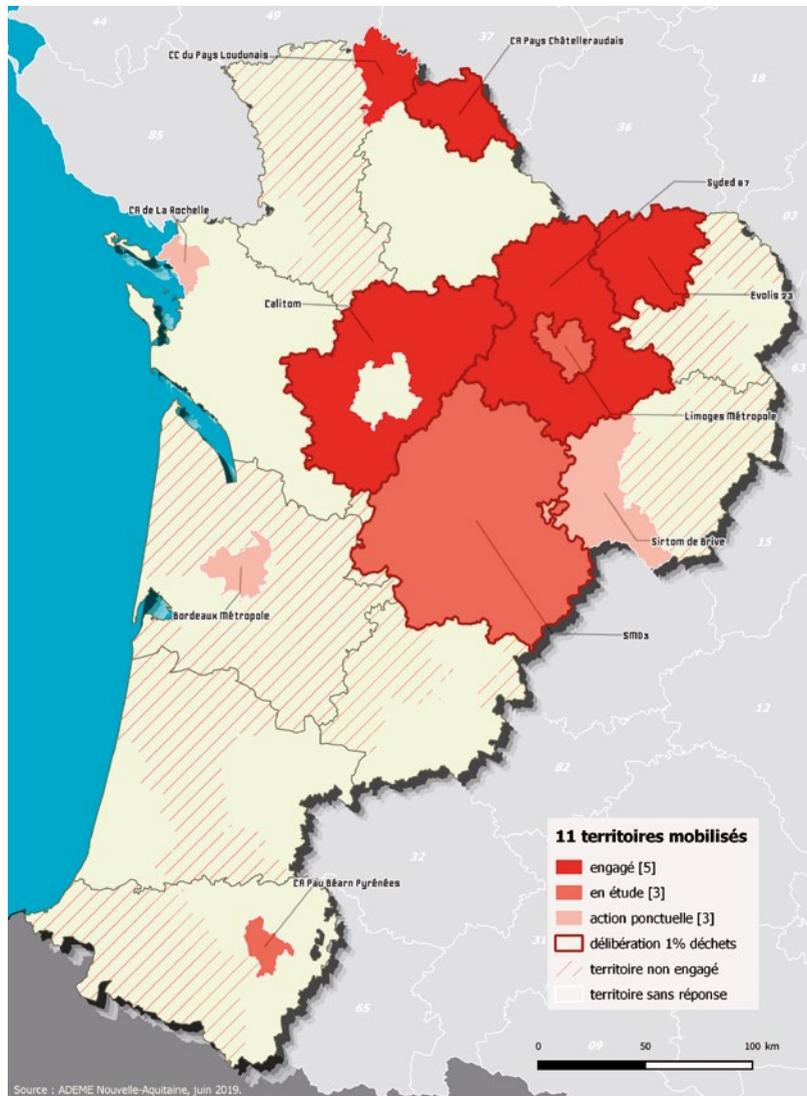
- ▶ 5 ont délibéré le « 1 % déchets » : Calitom, SMD3, Syded 87, Evolis 23, Pays Châtelleraudais.
- ▶ 5 autres se mobilisent via leur budget général.
- ▶ 4 % de la population régionale couverte par un programme d'actions.

Une dynamique semble naître avec 3 projets en étude malgré un très faible nombre de collectivités déjà mobilisées sur le sujet. La mobilisation du « 1 % déchets » sécurise l'action mais la majorité des collectivités engagées à l'international le font en 2019 sur leur budget général.

Les moyens mis en œuvre

- ▶ Des ressources humaines.
- ▶ Le potentiel de « 1% déchets » en Nouvelle-Aquitaine serait de 6M€.
- ▶ 281 559 € mobilisés/an, soit 4 % du « 1 % déchets ».

De faibles moyens humains sont consacrés à la coopération dans le domaine de la gestion des déchets, alors que nombre de collectivités ont des actions de solidarité internationale dans d'autres domaines : l'accès à l'eau et assainissement, l'éducation...



Carte des collectivités avec la compétence déchets ayant mobilisé dans le « 1 % déchets » ou dans la coopération et la solidarité internationale par leur budget général.



Le constat général (suite)

Le profil des acteurs

Ce sont surtout les Communautés d'Agglomérations et Urbaines (au nombre de 5) qui s'engagent dans la solidarité internationale avec une compétence « Collecte et Traitement », ainsi que les Syndicats à compétence « Traitement », souvent à vocation départementale. Ce sont des structures dotées de ressources humaines et financières, ayant parfois déjà noué des coopérations internationales. Les réseaux d'acteurs permettent d'apporter un savoir-faire et des retours d'expérience.



MEXIQUE : 1



BURKINA FASO : 5

MALI : 1

SÉNÉGAL : 1

NIGER : 1

UNE COOPÉRATION
INTERNATIONALE
TOURNÉE VERS
L'AFRIQUE
POUR DES RAISONS
HISTORIQUES

Les domaines d'actions

La collecte et le traitement des déchets concentrent plus de la moitié des domaines d'actions :

Thèmes	Nombre d'actions recensées depuis 2014
 Collecte/transport des déchets	7
 Traitement des déchets	7
 Prévention des déchets	4
 Sensibilisation	3
 Financement de la gestion des déchets	2
 Formation	2
 Autre	1



Communes Sénégalaises de Fimela et Djilasse :
collecte des déchets avec Limoges Métropole

Les types de coopérations

Les coopérations se présentent sous forme d'actions ponctuelles (5 territoires/11) ou de programmes d'actions pluriannuels (4 territoires/11).

La coopération dans le domaine des déchets est souvent mobilisée pour financer et soutenir une coopération portée par une collectivité elle-même, et pour venir en appui aux services publics communaux ou intercommunaux des partenaires. Elle peut aussi permettre de soutenir des initiatives portées par des acteurs du territoire telles que les associations de solidarité internationale.

Les partenaires

Les actions de solidarité internationale se concrétisent avec 22 partenaires, soit 2 fois plus que le nombre d'acteurs engagés, en étude ou avec des actions ponctuelles. L'ensemble des partenaires amènent surtout des compétences techniques (6 territoires/11), voire des moyens financiers (7 territoires/11) et humains (6 territoires/11). Le multi partenariat est une règle facilitante pour la mise en œuvre de projets de solidarité internationale.

Les moyens de communication

La communication passe essentiellement par le rapport annuel de la collectivité et par la presse.

Rapport annuel	5
Presse	4
Animation	3
Web	2
Autres	2
Plaquette	2
Échange réseau	1
Nombre total d'opérations de communication	19

Les retours d'expérience

Bordeaux Métropole

Échange de savoir-faire avec l'État du Guanajuato

Pour la période 2011-2014, Bordeaux Métropole avait signé un accord de coopération décentralisé avec l'État du Guanajuato au Mexique, visant à un échange de savoir-faire. Cet accord a été renouvelé en 2015-2019 et un 3^e accord est en cours de préparation. La coopération portait sur différentes thématiques (dont les déchets) avec plusieurs actions associées, dont une relative au développement du principe de métropolisation (structuration de l'intercommunalité).

Un point de l'accord concernait « l'assistance technique à la mise en place d'un système intégré de collecte et de gestion des déchets ménagers » avec un diagnostic réalisé par un bureau d'études mexicain. L'étude couvrait l'ensemble de la Zone Métropolitaine de Léon, comprenant les municipalités de San Francisco del Rincon, Purissima del Rincon, Léon et Silao.



Benne à ordure à Silao (Mexique)

© Bordeaux Métropole

Ville de Cognac

Gestion des sachets plastique à Boala avec CALITOM

La ville de Cognac est devenue partenaire de Boala, commune rurale du Burkina Faso composée de 16 villages, en 2010. Les sachets plastiques jonchaient déjà le sol, mais ni la municipalité de Boala, ni les associations ne jugeaient ce problème comme prioritaire. En 2016, le nouveau maire de Boala a sollicité Calitom, syndicat de déchets de la Charente, pour co-construire avec la population un projet ambitieux visant à refuser cette situation.

Grâce au « 1 % déchets », Calitom assure un accompagnement technique et financier large, allant de la prévention des sachets plastique à la mise en place d'un dispositif technique (collecte, stockage, valorisation, transformation des sachets plastique en pavés autobloquants). La diffusion de messages de prévention, l'installation de poubelles et de containers de collectes concourent à la réussite du programme d'actions.

Cette coopération internationale permet également à Calitom de sensibiliser le public charentais aux conséquences de la prolifération des sachets plastique au niveau planétaire.



Poubelles avec message de sensibilisation à Boala (Burkina Faso)

© Calitom



© Limoges Métropole

Déchets à Loul Sessène (Sénégal)

Limoges Métropole

Développement de la collecte des déchets avec l'ICSO

Limoges Métropole et les Communes Sénégalaises de l'Intercommunalité des Communes du Sine Occidental (Loul Sessène, Djilasse, Diofior, Fimela et Palmarin) ont signé un accord de coopération pour mobiliser les habitants et les acteurs locaux afin de répondre à la problématique des déchets sur leurs territoires.

Limoges Métropole a été sollicitée par ces communes pour réaliser un diagnostic et mettre en œuvre des actions visant à améliorer la collecte des déchets et créer une filière de traitement des déchets, notamment plastique. Elle a donc répondu à l'appel à projets « Ville Durable en Afrique » en 2019, afin de mener un programme ambitieux de gestion des déchets sur ce territoire intercommunal sénégalais.

Ce projet, soutenu par des actions de sensibilisation importantes auprès des populations locales et des élus, s'appuiera sur des expérimentations déjà menées par deux communes : Palmarin et Fimela. Il s'agira de coupler la création de points d'apports volontaires en bordure de route nationale, à des ramassages en porte-à-porte réalisés par charrettes pour les villages les plus éloignés. En parallèle, des études techniques seront menées pour qu'un site unique d'enfouissement et de valorisation puisse voir le jour sur l'une des communes. Ce projet s'accompagnerait à terme de la mise en service d'un camion qui permettrait la valorisation des déchets plastique vers l'usine plastique de Thiès, située à 130 km du territoire.

Communauté de communes du Pays Loudunais

17 années d'échanges avec Dapélogo

Le jumelage avec la commune de Dapélogo au Burkina Faso a été créé en octobre 2002 avec pour principal objectif l'aide au développement économique et social de la commune.

Des actions ont été menées en faveur de la gestion des déchets :

- ▶ Aide à la mise en place d'une collecte d'ordures ménagères : achat de poubelles et d'une charrette tractée par un âne.
- ▶ Mise en place de bacs à ordures sur la commune et travail sur l'organisation d'une filière de gestion des déchets collectés.
- ▶ Partage d'expérience avec la collectivité à travers l'accueil d'un jeune burkinabé en service civique.



© Communauté de communes du Loudunais

Accueil du Maire de Dapélogo à Loudun



© Communauté de communes du Loudunais

Bacs à poubelle à Dapélogo (Burkina Faso)



Les retours d'expérience (suite)



© Comité de jumelage de Chauvigny

Transport des déchets à Banfora par les associations de femmes (Burkina Faso)

Projet mutualisé

Une dynamique collective pour le Burkina Faso

Plusieurs collectivités néo-aquitaines ont des partenariats avec des collectivités burkinabés sur la thématique des déchets : la ville de Châtelleraut, Evolis 23, Syded 87, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Comité de jumelage de Chauvigny Coopération Banfora. Dans le cadre du « Groupe Nouvelle-Aquitaine Burkina Faso » créé en 2017 et animé par le réseau régional multi-acteurs de Nouvelle-Aquitaine « SO Coopération », les acteurs ont pu se rencontrer et un projet commun a émergé.

Nommé PLASTIC (Projet de Lancement des Actions et de la Sensibilisation au Traitement Individuel et Collectif des déchets), il vise à renforcer la gestion communale des déchets dans 4 communes au Burkina Faso.

Dépôts de déchets à Ziniaré (Burkina Faso)

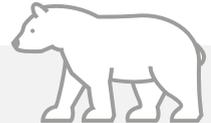


© Région Nouvelle-Aquitaine

La ville de Châtelleraut est chef de file du projet qui s'étend de septembre 2019 à février 2021 et qui vise plusieurs objectifs :

- ▶ Renforcement des compétences communales et des capacités d'actions : formation, mise en œuvre des plans de gestion des déchets (organisation des services, mise en place d'un système de fiscalité...)
- ▶ Sensibilisation de la population pour permettre le changement de comportement et l'appropriation des actions menées (prévention des sachets plastique, communication sur la redevance)
- ▶ Organisation de la filière déchets : accompagnement des organisations de la société civile dans leur structuration (formation, acquisition de matériels), étude prospective sur la capacité financière des filières de valorisation
- ▶ Éducation à la solidarité internationale et aux objectifs de développement durable en Nouvelle-Aquitaine (élaboration d'une exposition, animations en milieu scolaire, organisation d'une rencontre jeunesse franco-germano-burkinabé, séminaire...)

Un véritable effet levier : le budget du projet est de 320 908 €, dont 107 532 € de cofinancement du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères dans le cadre de l'appel à projets 2019 « Villes Durables en Afrique » qui encourage la dynamique collective. Les collectivités françaises contribuent à plus de 100 000 € dont 50 % à travers le « 1 % déchets ».



Document conçu de manière éco-responsable



ENCRES ET PAPIER LIMITÉS



IMPRESSION RAISONNÉE
DIFFUSION NUMÉRIQUE PRIVILÉGIÉE



PARTENAIRES RESPONSABLES

L'OURS*

**Ce document est édité par
l'ADEME Nouvelle-Aquitaine**

60, rue Jean Jaurès
CS 90452 | 86011 Poitiers Cedex

Coordination technique : Marie-Jeanne Le Castrec

Rédacteurs : Laurent JARRY, ADEME & Marion Leriche, SO COOPERATION

Crédits photo : © Ademe, SO Coopération, Région Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole, Bordeaux Métropole, Calitom, Communauté de communes du Loudunais, Comité de jumelage de Chauvigny

Création graphique : Trait Singulier

Impression : Imprimé en France
Atelier Graphique - imprimerie labellisée
Imprim'vert, papier certifié PEFC.

Brochure réf. 011097

EAN électronique : 9791029715266 - Mars 2020 - 300 exemplaires

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, mars 2020

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

* Mentions légales d'une publication





L'ADEME À VOS CÔTÉS POUR AGIR

À l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines – énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'infos sur www.ademe.fr et www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

🐦 : @ademe et #ADEMEnouvelleaquitaine

Ce document est édité par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

ADEME
60, rue Jean Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex

Votre contact régional :
laurent.jarry@ademe.fr



SO COOPÉRATION : UN RÉSEAU, UNE OFFRE DE SERVICES

SO Coopération est le réseau régional multi-acteurs (RRMA) de la coopération et de la solidarité internationales de Nouvelle-Aquitaine.

Soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et par la Région Nouvelle Aquitaine, il a vocation à développer et à optimiser les projets menés en région. SO Coopération oriente, accompagne et fédère tous types d'acteurs : associations, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, etc.

Véritable interface entre les institutions et les acteurs régionaux, le RRMA a pour objectif de renforcer le rôle des collectivités en matière de coopération internationale. Pour cela, il développe des outils et des partenariats notamment pour la mobilisation des dispositifs 1 % en Nouvelle-Aquitaine.

Contactez le réseau au 05 49 55 50 46 ou par mail : contact@socooperation.org

Retrouvez les services proposés par SO Coopération sur www.socooperation.org/informations-collectivites

SO Coopération est soutenu par



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

